



1. Le jury :

- Anne VALOIS : Faisant fonction de personnel de direction ;
- Laurent HOPPÉ : IA-IPR EPS en charge de la danse et des arts du cirque.

2. Les candidatures :

- Nombre : 2
- Discipline(s) : Lettres modernes et Art plastique
- Genre : Femmes (2), hommes (0)
- Corps : Certifié(e) (2), Agrégé(e) (0)
- Secteur : Public (2), privé
- Niveau d'enseignement : Collège (2), LGT, LPO, LP, cité scolaire, EREA, autres

3. Les résultats de la session :

- Nombre d'admis : 1/2
- Pourcentage de réussite : 50%
- Historique :

Années	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Nombre	1/2	1/1	0/4	3/3	2/2	4/7
Pourcentage	50%	100%	0%	100%	100%	57%

4. Les dossiers:

- Constats : Les éléments avancés retracent le parcours professionnel et personnel en lien avec la danse. Y sont abordés les formations suivies mais aussi celles encadrées. Un second temps est dédié à une focale sur des expériences marquantes permettant de mieux appréhender la culture chorégraphique du candidat.
- Évaluation : Bien que le dossier ne soit pas évalué, celui-ci doit permettre de saisir la culture du candidat dans les différents registres de la danse.
- Conseils aux candidats :
 - Éviter une coloration trop EPS (pour les enseignants d'EPS) ou trop extra-scolaire ;
 - Explorer les dimensions disciplinaire, interdisciplinaire et transversale de l'art danse ;
 - S'appuyer sur son expérience personnelle et sur les projets conduits ;
 - Choisir des expériences clés tout en gardant des éléments pour l'oral ;
 - Éviter les listings.

5. L'entretien :

- Constats : Il se déroule comme un échange entre professionnels. Le candidat argumente et débat avec le jury. Une présentation est possible mais n'est pas exigée. C'est avant tout la qualité du propos qui est appréciée. Il s'appuie sur des expériences différentes ou envisage les choses sous un autre point de vue.
- Évaluation : L'évaluation permet d'apprécier la démarche de création artistique, la présentation et l'analyse d'œuvres. Elle traduit également l'analyse de la démarche pédagogique et culturelle présentée dans le rapport en termes de plus-value pour l'élève. La connaissance des programmes et leur mise en œuvre au sein d'une équipe est importante. Les connaissances motrices, physiologiques, psychologiques...liées à la danse sont appréciées. Enfin seront évalués la capacité à proposer des formes scolaires de pratique ainsi que la plus-value pour l'élève, l'établissement, le système éducatif.
- Conseils aux candidats :
 - Être à l'écoute du jury ;
 - Pouvoir se mettre dans une position de controverse ;

- Se former et s'informer sur les dispositifs artistiques à l'école ;
- Savoir ce à quoi peut servir cette certification ;
- Éviter de reprendre des éléments du dossier ;
- Être réactif, convaincu et convainquant ;
- S'appuyer sur le guide de préparation disponible sur le site EPS de l'académie Nancy-Metz.